

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	10
Votants	12
Absents	4
Exclus	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.

Date de convocation
16 octobre 2025

Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Christophe BOCQUET, Cédric VERNEY, Cécile FANTINI, Murielle NAGEL, Philippe BREVET, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Danielle DEPLANTE.

Date d'affichage
31 octobre 2025

Absents excusés : Emmanuel SERRIER, Gil BENICHOU, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD.

DEL 20251107-042

OBJET :

Rémunération des agents recenseurs

Procurations : Emmanuel SERRIER à Cédric VERNEY, Damien MISSILLIER à Christophe BOCQUET.

Murielle NAGEL a été nommée secrétaire de séance

Madame le Maire demande au Conseil municipal de fixer la rémunération des agents recenseurs pour le recensement INSEE qui aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

Madame le Maire informe que la commune percevra en 2026 une Dotation Forfaitaire de Recensement d'un montant de 1902€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DE FIXER** la rémunération des agents-recenseurs ainsi qu'il suit :

- Journée de formation : 40 € la demi-journée
- Forfait : 800€ nets
- Forfait pour frais kilométriques : 100 €
- Prime de qualité :
 - € 200,00 € si le travail rendu est exécuté à 100 %
 - € 160,00 € si le travail est exécuté à 80 % au moins
 - € 100,00 € si le travail est exécuté à 60 % au moins

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2026,

Le Secrétaire de séance,

Murielle NAGEL

Le Maire,

Isabelle VENDRASCO